

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

20 Mai 2008

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Avril 2008 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. BROTHIER. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. Madame LALAY. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. FOURNIER. CORMAU.

Absente et excusée : Madame DENIS qui donne pouvoir à Madame BOURDAREAU.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui du 2 Avril 2008 suite à deux rectifications.

Monsieur LINARD est élu secrétaire de séance.

### I SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes (les présidents et les trésoriers d'associations ne participent pas au vote pour leur association) :

#### \* Subventions aux associations locales

AAPPMA .....	150,00
ACAME.....	100,00
ACIAC .....	1 200,00
Action Quad.....	75,00
ADMR.....	4 000,00
Amicale Bir'Hacheim .....	300,00
Amicale des Chasseurs.....	700,00
Ass. Sportive du Collège .....	300,00
Ass. Sportive du L.P.....	800,00
Association Paskadansés.....	150,00
Association Passeport.....	450,00
Association Soulevons la Poussière.....	150,00
Bibliothèque Papyrus.....	550,00
Boule Joyeuse.....	500,00
CALC.....	4 000,00
Club de Tennis de Table .....	600,00
Club de Tennis .....	700,00
CNTC .....	1 250,00
Colombe Chasseneuillaise .....	280,00
Comité des Fêtes .....	3 500,00
Comité Parents d'Elèves du Collège .....	500,00
Comité Parents d'Elèves du Primaire.....	1 000,00
Croix Rouge .....	300,00

Donneurs de Sang.....	300,00
Entente Chasseneuil - La Rochefoucauld .....	5 000,00
Est Charente Athlétique.....	3 770,00
FNATH .....	150,00
FNCR .....	100,00
Football Club .....	6 000,00
Foyer Club des Aînés.....	460,00
Foyer du Collège .....	750,00
Foyer du L .P .....	600,00
Gymnastique Volontaire .....	350,00
Banda Los Cassanoïalos.....	1 600,00
Judo Club Haute Charente .....	500,00
La Palette de la Bonniere .....	100,00
Les Eleveurs de Chevaux de Sang de la Charente.....	100,00
Les Petites Etoiles .....	150,00
Les Tout par Terre.....	1 700,00
Rando-club.....	700,00
Souvenirs des Ecoles .....	600,00
Sports Boules Chasseneuil .....	700,00
Timbres Passion Chasseneuillais.....	430,00
VIPC.....	675,00

\* Budget des Ecoles

Ecole maternelle

Subvention matériel pédagogique .....	4 802,00
Subvention BCD .....	500,00
Subvention USEP .....	120,00
Subvention RASED .....	152,00
Appareil photos numérique.....	200,00
Classe « découverte ».....	2 971,20

Groupe scolaire Edouard Pascaud

Subvention matériel pédagogique .....	10 830,05
Subvention BCD .....	1 000,00
Subvention USEP .....	240,00
Projet CM2 (écriture d'un livre).....	2 000,00

\* Subventions aux associations départementales

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre : Monsieur CORMAU et une abstention : Monsieur Michel MARTIN, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Prévention Routière .....	335,00
Association des Maires de la Charente.....	1 133,13
Chambre des Métiers de la Charente .....	1 059,06
CAUE.....	91,00
Service de Promotion de la Santé en faveur des Elèves.....	300,00
Pupilles de l'Enseignement Public16 .....	150,00
Restos du Cœur.....	200,00

## II DM1 BUDGET COMMUNE ET DM1 BUDGET EAU

Monsieur GIMENO présente les Décisions Modificatives suivantes :

### - Budget de la Commune

#### Dépenses de fonctionnement :

Art. 6611 op. 042 (intérêts)	- 73 800 €
Art. 6611 (intérêts)	+ 73 800 €
Art. 022 (dépenses imprévues)	+ 9 770 €
Art. 023 (virement à la section d'investissement)	+ 20 000 €
	-----
	29 770 €

#### Recettes de fonctionnement :

Art. 74127 Dotation Nationale de péréquation	+ 29 770 €
Art. 74127 Dotation Nationale de Péréquation	- 39 339 €
Art. 74122 Dotation Solidarité Rurale	+ 39 339 €
	-----
	+ 29 770 €

#### Dépenses d'investissement :

Art. 2313 op. 497 (rénovation gare)	+ 15 000 €
Art. 2183 op. 417 (matériel)	+ 5 000 €
	-----
	+ 20 000 €

#### Recettes d'investissement :

Art. 021 (virement de la section de fonctionnement)	+ 20 000 €
---	------------

### - Budget de l'Eau

#### Dépenses de fonctionnement :

Art. 628 (divers : périmètre St Aubin)	- 14 000 €
Art. 66 (intérêt des emprunts)	- 188 €
Art. 66111 (intérêt des emprunts)	+ 188 €
Art. 023 (virement à la section d'investissement)	+ 14 000 €
	-----
	0

#### Dépenses d'investissement :

Art. 238 (acomptes versés sur commandes d'immobilisations)	+ 14 000 €
--	------------

#### Recettes d'investissement :

Art. 021 (virement de la section de fonctionnement)	+ 14 000 €
---	------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les Décisions Modificatives du budget de la commune et du budget de l'eau ci-dessus.

### **III PROJET DE CONVENTION AVEC L'INRAP POUR DEUX DIAGNOSTICS ARCHEOLOGIQUES**

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal la carte de la commune avec les zones sur lesquelles un diagnostic archéologique (suivi éventuellement de fouilles) peut être imposé.

La Zone des Pièces de l'Age est concernée.

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de convention établi par l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) à l'occasion de la délivrance de l'autorisation de l'extension de la Zone d'Emploi.

Le coût du diagnostic s'élève à 12 064,62 € (0,38 €x 31 749 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au projet de convention à intervenir avec l'INRAP et autorise Madame le Maire à la signer.

### **IV QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

#### **a) résultat de l'appel d'offres des travaux de construction d'une médiathèque sur le site de la gare.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'ouverture des plis le 28 Avril 2008, deux lots n'ont pas été pourvus (pas de réponse reçue) ; il s'agit du lot maçonnerie et du lot charpente.

Une prochaine réunion est prévue le 26 Mai 2008 suite à la vérification des offres par l'architecte.

#### **b) projet de construction d'une gendarmerie**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu le 7 Mai 2008 du Lieutenant Colonel MARIEZ nous informant que la Direction générale de la Gendarmerie Nationale, après avoir étudié le dossier, « n'agrée pas le principe » d'une construction par un opérateur privé « étant donné que les dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 Août 2002 n'ont pas été reconduits ».

« Le seul mode de financement possible est celui prévu par le décret n° 93-130 du 28 Janvier 1993, à savoir, une subvention d'Etat de 20 %, le reste de la construction étant à la charge de la collectivité territoriale qui porte le projet ».

Des rendez-vous seront pris pour faire avancer le projet avec la Direction de la gendarmerie, le Conseil Général, voire le Ministre de la Défense.

#### **c) vente de terrain à Monsieur DELAGE**

Le conseil municipal, après examen des demandes de Monsieur DELAGE (SCI des Sables et galets) pour l'acquisition des lots 63 et 64 (2 854 m<sup>2</sup>) à l'entrée de la Zone d'Emploi et l'échange de terrains pour permettre la continuité du chemin rural, décide d'examiner ces questions lors d'une prochaine réunion après une visite sur le terrain.

#### **d) redevance d'occupation du domaine public**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier reçu le 18 Avril 2008 de la sous-préfecture en vue, soit du retrait des arrêtés d'occupation du domaine public par les cafetiers pour leur terrasse, soit de la mise en place d'une redevance

d'occupation du domaine public comme l'impose l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Madame le Maire propose une redevance symbolique afin de ne pas pénaliser le commerce local et l'animation en centre-ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses à :

- 10 € par mois (tout mois commencé est dû)
- 5 € jusqu'à deux jours (occupation exceptionnelle) sauf fête locale

#### **e) mise en place de l'agrément des cuisines centrales**

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en application des dispositions des règlements communautaires, il est obligatoire de constituer un dossier d'agrément de cuisine centrale pour la cantine George Sand avant le 8 Août 2008.

Le dossier complexe concerne « la traçabilité des produits et les pratiques d'hygiène » (plan de maîtrise sanitaire) et trois devis de spécialistes ont été reçus en mairie pour nous aider à constituer la demande d'agrément.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société LCF Conseil (1 840 € TTC) car une formation du personnel de cuisine est prévue en plus de la prestation.

#### **f) modification du temps de travail de Mesdames FAVROUL et IMPERAS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mesdames FAVROUL et IMPERAS, qui assurent la cantine Edouard Pascaud, terminent le soir à 16 h 30 au lieu de 16 h 15, suite à une augmentation importante du nombre de rationnaires.

Il convient de régulariser l'emploi du temps de ces agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail de Mesdames FAVROUL et IMPERAS de 30 h 40 à 31 h 26 à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2008.

#### **g) adhésion au Groupement d'Achat de la Charente**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait que la commune adhère à l'association des Groupements d'Achats Publics de l'Education du Département de la Charente pour une partie épicerie nécessaire aux cantines municipales.

Cette adhésion permettrait de résoudre des problèmes pratiques de livraison et de facturation et de bénéficier de prix compétitifs et de conditionnement adaptés.

Le conseil municipal (19 voix pour, 2 voix contre : Messieurs M. MARTIN et CORMAU et deux abstentions : Messieurs FOURNIER et A. MARTIN) décide d'adhérer au Groupement d'Achat de la Charente et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### **h) modification des statuts de la CCHC**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Charente.

En effet, depuis le 18 Février 2008, la CCHC occupe ses locaux qui se trouvent « 65 Route Nationale » 16270 ROUMAZIERES ; il y a donc lieu de modifier l'article 3 qui mentionne le siège de la CCHC « 5 Rue des Paleines » à ROUMAZIERES.

Elle informe également que cette modification a été acceptée lors du conseil communautaire du 9 Avril 2008.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la modification de l'article 3 des statuts de la CCHC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 3 des statuts de la CCHC relatif à la modification de l'adresse du siège, désormais au « 65 Route Nationale » 16270 – ROUMAZIERES et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

#### **i) avenant aux travaux de l'Eglise (entreprise THEULIERE)**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 à intervenir avec l'entreprise THEULIERE pour le lot n° 2 (électricité) de la restauration de l'Eglise Saint-Saturnin concernant la pose de quatre projecteurs supplémentaires, d'un montant de 1 602,64 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **j) permis de construire SCI Le Quéroy**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la SCI du Quéroy Route de Cellefrouin a déposé un permis de construire pour la réalisation de 14 logements destinés à la location et réservés aux seniors et handicapés physiques.

La desserte en eau et assainissement pourra se faire par la Route de Cellefrouin.

La défense incendie du secteur sera assurée également par la Route de Cellefrouin grâce au renforcement du réseau eau potable du Chemin des Beauches (380 m) qui va être réalisé dans le cadre du renforcement du « réseau haut » de Chasseneuil (34 306,04 € TTC).

#### **k) terrain de Monsieur GOURREAU**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Maître BILLOCHON concernant l'achat par la commune d'une parcelle appartenant à Monsieur Michel GOURREAU à la Zone d'Emploi (cette parcelle doit permettre la réalisation d'un bassin d'orage pour l'extension de la Zone d'Emploi).

Or, il se trouve que celle-ci est grevée d'une hypothèque jusqu'au 6 Octobre 2010 ; cependant, celle-ci est devenue sans cause car ce prêt a été antérieurement remboursé.

Or, « les collectivités locales n'ont pas le droit d'avoir d'hypothèque sur les immeubles qui leur appartiennent sauf lorsque les biens en question ont une valeur ne dépassant pas 7 622 € ».

La mainlevée des hypothèques, à la charge du vendeur, s'élève à environ 350 € (prix de vente de la parcelle : 525 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas demander la mainlevée de l'hypothèque du terrain appartenant à Monsieur GOURREAU (parcelle cadastrée section E n°695).

### **l) demande de Monsieur CUSSAC**

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal la demande de Monsieur CUSSAC en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un portillon dans un mur donnant sur le terrain de la Maison des Associations (côté Club des Aînés).

En effet, sa maisonnette située Impasse Bir'Hacheim est complètement enclavée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur CUSSAC à procéder à une ouverture d'une largeur maximum de 1,20 m dans le mur situé sur la parcelle cadastrée section AD n°645 sous les réserves suivantes :

- les travaux devront être réalisés aux frais du demandeur
- la porte devra s'ouvrir vers l'intérieur de la propriété de Monsieur CUSSAC et devra être une porte pleine
- la partie haute du mur au-dessus du portillon devra être conservée
- le stationnement des véhicules de Monsieur CUSSAC ne sera pas autorisé devant le portillon
- la commune se réserve le droit de reconstruire le mur dans l'avenir.

### **m) bilan 2007 des manifestations**

Monsieur GIMENO informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un rectificatif au bilan des manifestations 2007 annoncé lors de la réunion du conseil municipal du 2 Avril 2008 car celui-ci n'avait pas pris en compte une subvention de la région pour Festi'Bois versée en 2008 de 5 000 €.

En conséquence, le coût pour la commune pour Festi'Bois est de 16 329,82 € et de 22 459,15 € pour la « Rue en Fête ».

### **n) demande de « Timbres-Passion »**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'intention de l'association « Timbres-Passion Chasseneuillais » de renouveler auprès du service national des timbres-poste et de la philatélie une demande d'émission d'un timbre représentant le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de Chasseneuil.

Les premières demandes concernant cette demande datent d'une quinzaine d'années et la dernière demande date de 2005.

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient sans réserve la demande d'émission d'un timbre représentant le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de Chasseneuil.

### **o) réunion du SPANC**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information publique aura lieu le mercredi 21 Mai 2008 à la salle municipale à 20 heures pour les assainissements non collectifs avec le service de la Communauté de Communes de Haute-Charente (SPANC).

## **p) parking CFA**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, lors de la réunion du 19 Mai dernier, les représentants de la Région nous ont fait savoir que les collectivités d'accueil doivent mettre à disposition un terrain viabilisé pour le Centre de Formation des Apprentis et que le parking de l'établissement était également pris en charge par les communes car celui-ci est ouvert à l'ensemble de la population.

La Région Poitou-Charentes pourrait participer financièrement.

Monsieur GIMENO précise que le coût de la réalisation est estimé entre 370 000 et 400 000 € HT.

\* Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une annonce pour le recrutement du responsable des services techniques est prévue sur INTERNET.

\* Madame le Maire informe de la participation des délégués du conseil municipal à diverses commissions de la Communauté de Communes de Haute-Charente.

\* Monsieur MARTIN demande pourquoi il n'y avait personne de la commune à la réunion du Syndicat d'Eau Tardoire Bonnieure.

Monsieur GIMENO répond qu'il s'est rendu à la réunion mais que les lieux avaient changé au dernier moment et qu'il n'en avait pas eu connaissance.

Il indique qu'il est toujours en attente du compte-rendu de la réunion.

\* Le conseil municipal décide pour le moment de ne pas donner suite à la demande de Monsieur BARREAU d'acheter les noyers situés sur le terrain de la future gendarmerie.

\* Monsieur CORMAU demande de trouver des solutions pour l'enlèvement des déchets des « métiers de bouche » car CALITOM va demander des participations financières importantes aux commerçants pour le ramassage de leurs déchets.

\* Monsieur LINLAUD fait remarquer que le fleurissement est en cours, qu'il a été retardé par les mauvaises conditions atmosphériques et que l'on attend toujours des fleurs de Hollande, commandées par la précédente municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25 mn.